

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Marcoux

<https://www.cadre21.org/membres/dcf64860b4e09dc42feefbd7>

Date d'obtention : 2022-04-05 13:56:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance d'utiliser la Trousse dès qu'une situation nous est rapportée et de bien remplir la grille d'évaluation. Ne jamais, mais jamais demander à consulter les images/vidéo. les conséquences sont importantes pour la victime, l'agresseur et leur entourage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'aurai une démarche systématique d'intervention sur laquelle m'appuyer.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à afficher une attitude plus neutre envers "l'agresseur", à bien remplir mon évaluation pour la suite des choses.